



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :
Nos réf. : LV/ALV/JMR/cb/2024-26
Votre correspond. : Jean-Marc Rombeaux
081 24 06 54
jean-marc.rombeaux@uvcw.be

Annexe(s) : 1

A l'attention de Madame Marie Furlan
Conseillère

Madame Christie Morreale
Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,
de la Formation, de la Santé, de l'Action
sociale et de l'Egalité des chances
Rue Kefer, 2
5000 Namur

Namur, le 19 février 2024

Madame la Ministre,

Concerne : SAFA - Diminution de 1,5 euro du barème de la personne aidée avec compensation financière

La contribution du bénéficiaire d'un SAFA est fixée sur base d'un barème de 1993. Il n'est plus approprié et pose des problèmes d'accessibilité. En effet, la majorité des bénéficiaires sont au taux maximum (7,81 €). Il implique aussi un problème de financement des services. Le secteur a travaillé avec l'Aviq sur une nouvelle grille barémique assortie de l'engagement d'une neutralité budgétaire pour les services. Le Gouvernement wallon propose de réduire de 1,5 euro le taux pour toutes les catégories avec compensation financière.

La Fédération des CPAS a eu la possibilité de donner un avis technique au sein de la fonction consultative de l'Aviq qui est dorénavant au niveau du Comité Bien-Etre santé. Elle a souhaité donner aussi un avis d'initiative.

1. Le projet d'arrêté est de nature à améliorer l'accessibilité des SAFA's et ce dans un contexte budgétaire régional compliqué. La réduction forfaitaire avantage relativement plus les bas revenus. A cette aune, il est positif.
2. Les chiffres repris dans la note au Gouvernement montrent que près de 8 dossiers sur 10 sont au taux maximum sur base de chiffres relatifs à 2022. Aujourd'hui, c'est sans doute encore plus. A titre second, plusieurs bénéficiaires peuvent exister pour un dossier. La statistique ne donne qu'une vision « partielle » de l'aide dispensée.

3. Comme 4 dossiers sur 5 sont au taux maximum, en cas d'indexation, la masse salariale augmente sans recette accrue via la contribution de l'utilisateur. Il en résulte un définancement des services. Le phénomène n'est pas neuf, mais il s'aggrave d'année en année et désincite à développer les services. Le secteur a attiré l'attention de la Région à ce sujet de longue date. Sans retour à ce jour.

Afin de modérer ce phénomène, une majoration de la subvention de base aux services serait une réponse.

Avec l'enveloppe existante, une option serait de réduire de façon compensée l'intervention du bénéficiaire d'1 euro au lieu d'1,5 euros et d'accroître la subvention de base des services de 0,5 euro.

De la sorte, 2/3 des moyens seraient pour l'amélioration de l'accessibilité et 1/3 sur la consolidation des services.

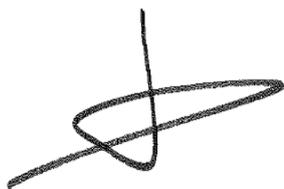
4. La baisse de la contribution nette pour l'utilisateur devrait stimuler la demande. Toutefois, elle ne s'accompagne pas d'une progression du contingent et intervient dans un contexte de difficulté de recrutement des aides familiales. Cela va compliquer son application et imposer un arbitrage accru entre les demandes avec, dans certains cas au moins, des « dilemmes » comme accepter moins de demandes ou diminuer le nombre d'heures par intervention en moyenne. Cela ne va pas résoudre la question des prestations de plus en plus courtes et des problèmes qui en découlent tant pour l'organisation des services qu'en terme de pénibilité du travail.

C'est d'autant plus vrai que le prix du titre-services a été majoré d'un euro au 1^{er} janvier 2024. Une forme de report de demande vers les titres-services pourrait dès lors s'adresser aux SAFA's.

En outre, les réformes en préparation au Cabinet du Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Frank Vandembroucke concernant l'art infirmier devraient à terme aboutir à l'exercice de certains actes infirmiers par des aides familiales. Cela devrait également aboutir à une sollicitation accrue des services.

5. La nécessité d'une réforme globale du barème subsiste et devrait être un objectif de la prochaine législature. Un outil certes perfectible et à actualiser existe auprès de l'Aviq.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain Vaessen,
Directeur général



Luc Vandormael,
Président